

**ADDITIF N°04 RELATIF AU DAO N°04/AONO/C-MESSONDO/CIPM/2024 DU 04 MARS 2024 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES STRUCTURES DANS LA COMMUNE DE MESSONDO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, RÉGION DU CENTRE. EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**RGAO**

1) Au lieu de :

**Article 34 : Attribution**

34.1- le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'APPEL D'OFFRES et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

34.2- si selon l'article 13.2 du RGAO, l'APPEL D'OFFRES porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte la remise offerte par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

**Lire plutôt :**

**Article 34 : Attribution**

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

**AAO/RPAO**

2) En ce qui concerne les critères éliminatoires, écrire plutôt :

**13- Principaux critères de qualification :**

**13.1 Critères éliminatoires**

**a) Dossier administratif incomplet pour :**

- Absence ou non-conformité de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Absence ou non-conformité 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;

**b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux ;
- Non justification de la possession en propre du matériel minimum suivant :
  - Un véhicule pick-up

- Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances d'au moins Vingt-Cinq (25) millions FCFA pour chacun des lots ;
  - Utilisation d'un agent public sans justificatif de sa libération de la fonction publique ;
  - N'avoir pas satisfait à vingt-un (21) critères sur l'ensemble des Vingt-sept (27) critères existants.
- c) **Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :**
- Une soumission timbrée, datée et signée ;
  - Le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page ;
  - Le devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté ;
  - Les sous-détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.
- d) **Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;**
- e) **Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.**

Le reste dans le DAO revu.

Fait à Messondo, le 02 avril 2024.

Le Maire



*Tonye Tonye Oma.*  
Maire de la Commune  
de MESSONDO